

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique se déroulera sur la commune de CRAON du **mardi 6 juin 2017 (9h) au vendredi 7 juillet 2017 inclus (17h)** concernant la demande présentée par la SAS SARA, dont le siège social est situé Z.I "La Pépinière" 53400 Craon, en vue d'exploiter une unité d'abattage de volailles, de découpe et de stockage des emballages et des produits frais congelés, sise Z.I "La Pépinière" sur la commune de Craon.

Pendant la durée de l'enquête, fixée à **trente-deux jours**, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé à la mairie de CRAON afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 9h à 12h). Le dossier sera également consultable sur le poste informatique, mis à la disposition du public à la préfecture de la Mayenne, bâtiment administratif, 46, rue Mazagran à LAVAL, aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

En outre, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible à la préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.mayenne.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques », onglet « Environnement, eau et biodiversité », puis « Installations classées », « installations classées industrielles, carrières », « autorisation »), il sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et son résumé non technique qui ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale réputé sans observation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie de CRAON siège de l'enquête. Les observations pourront également être adressées à la mairie par écrit à l'adresse suivante : « place de la Mairie 53400 Craon », et par voie électronique : contact@ville-craon53.fr, en précisant l'objet du courriel "Enquête publique - SAS SARA" du **6 juin 2017 (9h) au 07 juillet 2017 (17h)** ; elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête. Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne pourra excéder 5 Méga octets. Si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Les observations et propositions du public, effectuées par courrier électronique, seront accessibles sur le site des services de l'État précité.

M. Alain CHEVALIER, retraité de l'industrie, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, sera présent à la mairie de CRAON et y recevra en personne les observations des tiers les jours suivants : **le mardi 06/06/2017 de 9h à 12h, le jeudi 15/06/2017 de 15h à 18h, le samedi 24/06/2017 de 9h à 12h, le lundi 03/07/2017 de 9h à 12h et le vendredi 07/07/2017 de 14h à 17h.**

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, seront également disponibles sur le site internet des services de l'État, ainsi que dans les lieux susvisés, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Bertrand AUPIED, Directeur de la SAS SARA - tél. : 02.43.06.10.58 - adresse électronique : ba@sara-sa.com

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.

